

Les Archives de France et la commémoration du premier conflit mondial.

par Jean-Baptiste Auzel
conservateur en chef aux Archives de France

Résumé :

En 2014 la France va se souvenir du 1^{er} conflit mondial, la « Grande guerre », qui, de 1914 à 1918, a meurtri profondément les terres européennes, et spécialement le quart Nord-Est de la France .

Le Service interministériel des Archives de France, avec les directions des archives des ministères de la Défense et des Affaires étrangères, ainsi que le réseau des services français d'archives, a défini 5 grands projets pour cette commémoration : la numérisation et la mise en ligne des registres matricules des soldats ayant participé à la Première Guerre ; un guide de recherche dans les sources de la Première Guerre ; le lancement d'une campagne nationale de recueil et de numérisation d'archives privées ; une visibilité sur l'Internet de toutes les activités culturelles du réseau des archives se rapportant à la commémoration ; le parrainage et le soutien à des opérations de valorisation d'archives d'envergure nationale ou internationale.

La présentation de ces chantiers d'archives est l'occasion d'appeler à des collaborations internationales, parce que l'histoire lorsqu'elle est écrite à plusieurs mains et depuis plusieurs points de vue, solidement appuyée sur les fonds d'archives, est aussi un gage de paix .

I- remarques introductives : comment commémorer une telle guerre ?

La Première Guerre mondiale c'est :

- 8 millions de morts en Europe et 6 millions d'invalides,
- dont 1 400 000 morts et disparus français (10,5% de la population active) et 3 millions de blessés, une saignée démographique qui a marqué et marque peut-être encore la pyramide des âges de la population française (la fameuse « feuille de chêne »),
- dont 2 millions morts et disparus allemands (9,8 % de la population active) , plus d'un million et demi de morts et disparus autrichiens...
- 13 départements français dévastés, des villes et des villages au patrimoine irrémédiablement détruit,
- une économie à relever,
- une paix qui n'était pas une paix et qui a débouché sur la Seconde Guerre mondiale,

Ces rappels sont trop succincts, sans doute, et par là un peu caricaturaux, car la Première Guerre mondiale c'est aussi :

- une réconciliation au fond des tranchées et sur les monuments aux morts de deux France qui s'ignoraient, la cléricale et l'anti-cléricale, la monarchiste et la républicaine...
- un nouveau regard sur la place des femmes dans la société,

- une entrée forcée et rapide dans une modernité qui allait donner le ton à tout le XXe siècle...

Ces rappels sont cependant suffisants pour s'interroger valablement sur la manière d'aborder ce centenaire : une manière festive ? victorieuse ? endeillée ? mémorielle ? ou seulement avec une neutralité scientifique d'historien ou d'ethnologue ?

En fait, que ce soit dans la fête ou le repentir, la dimension mémorielle de ce centenaire ne peut être évitée : toutes les familles françaises furent impliquées dans ce conflit, et même un très grand nombre des familles devenues françaises au cours du XXe siècle également, du fait du caractère mondial de cette déflagration guerrière.

« *La société française entretient une relation particulière avec la Grande Guerre, en raison, sans doute, et de son investissement immense sur le conflit entre 1914 et 1918, et des sacrifices consentis, immenses eux aussi* »¹. Et ces sacrifices, quatre générations plus tard, ont laissé encore une mémoire. La génération qui vient sera seulement la première à n'avoir connu ni d'anciens combattants de cette Grande Guerre, ni de personnes ayant souffert directement de cette guerre dans son enfance. Jusqu'à très récemment encore la Grande Guerre était l'une des périodes les plus longuement étudiées (avec la Révolution et la fin du XXème siècle) dans les classes de lycée.

Au début de l'année 2011, le précédent gouvernement avait commandé un rapport sur la manière dont la France pouvait aborder ce centenaire. M. Joseph Zimet, fonctionnaire du Ministère de la Défense, en a été chargé. Le rapport² fut rendu en septembre 2011. Il propose tout d'abord la création d'une mission permanente de gouvernance et quelques projets phares dont l'un intéresse directement les archives : la numérisation des registres matricules des 8 millions de soldats français mobilisés dans le conflit. Le gouvernement crée donc en avril 2012 un Groupement d'intérêt public (GIP) 14-18, confié à M. Zimet, qui en devient le directeur général, pour coordonner et orchestrer cette commémoration. Ce GIP, qui est par définition un organisme public temporaire, est composé de membres fondateurs dont un peu plus de la moitié émanent du ministère de la Défense ou des Anciens combattants : la part du pouvoir de décision est corrélative de la part de financement. Un quart du pouvoir de décision revient au ministère de la Culture et de la Communication (qui finance donc un quart du budget). Il est présidé par un général d'armée à la retraite, le Général Elrick Irastorza.

L'idée principale du GIP interministériel est que l'Etat commémore en 2014 l'ensemble de la guerre 14-18, puis à nouveau en 2018 la fin de la guerre, les années intermédiaires étant confiées aux manifestations locales ou d'initiatives associatives. Fortement inspiré de la célébration du bicentenaire de la Révolution française de 1989, le GIP a établi au printemps 2012 un pré-programme des principales manifestations, dont un défilé militaire des armées belligérantes, suivi d'une grande parade festive sur les Champs-Élysées et d'un concert lors du 14 juillet 2014, pour un budget de 7 millions d'euros, ainsi que d'une commémoration

¹ Becker (Annette), Audouin-Rouzeau (Stéphane), *14-18, Retrouver la Guerre*, Paris : Gallimard, 2000, p. 22.

² Zimet (Joseph), *Commémorer la Grande Guerre (2014-2020) : propositions pour un centenaire international. Rapport au Président de la République*. Ministère de la Défense et des Anciens combattants, Secrétariat général pour l'administration, DMPA, 101p.

dans les villages français de la mobilisation générale du 2 août 1914 (pour un budget de 1, 2 millions d'euros). Mais il semble que le nouveau gouvernement ait décidé, tout récemment, de revoir ces projets. Il est donc trop tôt pour en dire plus.

Deux opérations prévues par le rapport Zimet étaient sorties du budget du GIP, car trop importantes en termes financiers, tout en demeurant labellisées par le Groupement : la restauration des nécropoles nationales du Nord-Est de la France où reposent des centaines de milliers de corps de soldats morts au front, et la numérisation des registres matricules.

Le GIP a contacté les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC, relevant directement du ministère de la Culture) du quart Nord-Est de la France, pour les sensibiliser à la commémoration et les mettre « en ordre de bataille ».

Le GIP préconise également la mise en place de comités départementaux sous l'égide des préfets (et sous la présidence d'un sous-préfet). Ces comités commencent doucement à se mettre en place depuis la fin du mois de juin 2012. Les services départementaux des Anciens combattants (ONAC) y sont toujours représentés, et les directeurs des services départementaux d'archives également (DAD), ce qui est heureux.

Pour le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), sa participation au GIP pour un quart du budget n'épuise pas son implication. Sa Direction générale des patrimoines (DGP), est particulièrement chargée de fédérer les initiatives des opérateurs et services relevant du ministère de la Culture. Cette coordination a été confiée en octobre dernier au directeur chargé des Archives de France. Ce dernier a particulièrement défini 5 grands axes, 5 projets pour le réseau des Archives de France³.

II- Les 5 projets des Archives de France

Le Services interministériel des Archives de France (SIAF) et son réseau composé des services publics d'archives français, et en premier lieu les services nationaux, départementaux ainsi que les services d'archives des villes les plus importantes, a défini 5 grands axes, 5 projets ou plutôt 5 défis tant est grande l'ampleur de la tâche, pour commémorer la Grande Guerre.

C'est, sans surprise, la dimension historique, c'est-à-dire scientifique, qui forme le fondement de ces 5 projets, même si la dimension commémorative, mémorielle, est loin d'en être absente, notamment dans deux de ces projets.

Ces 5 projets ou défis sont :

³ Notons que ces 5 projets des Archives de France sont distincts des projets de la Mission chargée des Commémorations nationales, mission rattachée justement aux Archives de France. En effet, cette mission permanente, qui définit chaque année la liste des anniversaires (cinquantenaires et centenaires) officiellement commémorés par le gouvernement français, n'est pas directement concernée par ces projets de commémoration de la Grande Guerre, dans la mesure où si la guerre elle-même est inscrite, ainsi que les décès sur le front de grands écrivains et intellectuels (Charles Péguy, Alain-Fournier, Ernest Psichari, pour 1914...), ou bien encore l'assassinat de Jaurès, c'est parmi une liste fort longue d'événements plus anciens et néanmoins importants qu'il convient de ne pas totalement oublier dans les années 2014 et suivantes (bataille de Bouvines et naissance de saint Louis en 1214, Etats-Généraux de 1614, Campagne de France contre Napoléon et instauration du régime parlementaire de la Charte par Louis XVIII en 1814, etc..)

- **La numérisation et la mise en ligne des registres matricules des soldats ayant participé à la Première Guerre** (défi technique/mémoriel mais aussi scientifique). Ce projet va être développé ci-dessous.

- **Un guide de recherche dans les sources de la Première Guerre mondiale** (défi historique/scientifique). Ce projet va être développé ci-dessous.

- **Le lancement d'une campagne nationale de recueil et de numérisation d'archives privées** sur la guerre 14-18 (défi de communication, défi mémoriel mais aussi scientifique) : l'idée est de reprendre ce qui a été fait déjà en Allemagne par Européana, organiser des journées nationales (une par an sur deux ou trois années par exemple) durant lesquelles les services départementaux d'archives seraient ouverts pour accueillir les familles et les particuliers ayant des archives privées relatives à la Grande Guerre soit pour qu'elles les y déposent (et donnent) soit pour qu'elles y soient numérisées (au cours d'un prêt). Ces journées seraient précédées d'un battage médiatique sur des médias nationaux et/ou locaux pour avertir les particuliers de ces journées portes ouvertes. On voit bien le double et même triple intérêt de cette opération populaire : dans un premier temps on désigne à nouveau au plus grand nombre le chemin des services d'archives et leur fonction de greniers de la mémoire ; dans un second temps on enrichit les fonds et les collections sources de l'histoire locale ; enfin se souvient ensemble dans nos familles de la participation effective des générations précédentes à cette histoire nationale et internationale. Le fait de sortir des documents enfouis relatifs à cette histoire commune, et de les partager, recrée du lien entre les générations et entre les familles.

- **Une visibilité sur l'Internet de toutes les activités culturelles du réseau des archives se rapportant à la commémoration** : colloques, expositions, publications, lectures publiques, etc...(défi de communication). Beaucoup de choses se feront sur les territoires, et le GIP lui-même a prévu de se mettre en sommeil durant les années 2015 à 2017 pour laisser les régions, les départements et les communes, mais aussi les associations, investir le champ commémoratif et historique de la Grande Guerre : beaucoup de ces acteurs locaux s'associeront les services d'archives territoriaux. Les Archives de France se proposent d'offrir une visibilité nationale à ces multiples initiatives locales en rassemblant toutes les informations du réseau qui pourront être diffusées ensemble sur internet, soit sur les sites des Archives de France et le site du ministère de la Culture (culture.fr), et/soit, plus probablement, sur le site que le GIP a l'intention de créer d'ici 2014.

- **Parrainage et soutien d'opérations de valorisation d'archives d'envergure nationale ou internationale** : expositions, colloques, revues... A commencer par les deux expositions prévues par les Archives nationales en 2014 : sur Jean Jaurès, puis sur la vie à l'arrière durant la guerre (la Grande Guerre par ceux qui en l'ont pas faite). Par la suite les Archives nationales prévoient d'autres expositions qui rythmeront les années commémoratives. Pour ce qui est des colloques, deux sont déjà envisagés : l'un probablement à l'automne 2014 avec le département de la Marne et les Archives de France sur le thème de la mort au front, rapprochant les approches archéologiques, archivistiques et monumentales ; l'autre, avec la Fondation Singer-Polignac et les Archives de France sur le patrimoine archivistique de la Grande Guerre. Quant aux

revues, déjà deux numéros de la revue en ligne *In Situ – Revue des patrimoines* (Ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines) sont prévues dès 2013 sur « le patrimoine dans la guerre » et sur « le patrimoine de la guerre ». Comme pour le projet précédent, il s'agit, à un niveau national, de promouvoir les potentialités du patrimoine archivistique dans la commémoration historique en mettant en avant l'irrigation possible (et nécessaire !) de tous les patrimoines par les données archivistiques.

III- La numérisation des registres matricules des soldats français engagés dans le conflit

Ce projet est donc l'un des projets phares de la commémoration, labellisé par le GIP 14-18 et validé par le gouvernement. L'initiateur en a été un contrôleur général des armées, M. Serge Barcellini, qui en a souligné l'intérêt populaire, fédérateur, et les possibles retombées économiques en termes de tourisme de mémoire. M. Barcellini est aussi très impliqué dans la mise en valeur des sites mémoriels de la Grande Guerre dans le département de la Meuse.

Ce projet s'inscrit dans la conversion générale et déjà bien avancée du patrimoine écrit au numérique et à l'accès à distance⁴. Dans le monde des archives la numérisation des documents d'archives concerne dans leur immense majorité des documents sources de données généalogiques et beaucoup plus rarement des documents politiques ou d'administration générale. La numérisation des registres matricules s'inscrit de toute évidence de cet engouement français pour la généalogie et pour la généalogie sur Internet.

Ce projet cependant, par son ampleur (8 millions de fiches matriculaires), comporte plusieurs défis dont les plus immédiats sont d'ordre juridique et technique, pour un enjeu populaire et mémoriel.

- *défi juridique* : la loi française sur la communicabilité des documents d'archives (Code du patrimoine, article L. 213) risquant d'empêcher la libre communicabilité des registres matricules en raison d'information médicales le Service interministériel des Archives de France a du mener une étude et réunir au printemps 2012 un groupe de travail regroupant des représentants des Archives nationales, départementales, hospitalières et ministérielles. Les avis de la profession étaient partagés sur ce point.

Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que ces registres sont bien soumis au délai défini à l'article L. 213-2, 2) du code du patrimoine, soit 25 ans à compter de la date de décès de l'intéressé pour les documents dont la communication porte atteinte au secret médical ou 120 ans à compter de sa naissance si la date de son décès n'est pas connue. En effet, sur ces registres figurent plusieurs types de mentions, certaines administratives, d'autres relevant du secret médical, qui résultent de la procédure de recrutement du militaire.

⁴ Voir Schweitzer (Jérôme), *Numériser le patrimoine écrit et iconographique pour commémorer la Grande Guerre : enjeux scientifiques et culturels, stratégie documentaire et partenariale*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB – Université de Lyon, Janvier 2011, 100 p.

Cette procédure, d'après l'étude historique faite par le groupe de travail, se déroulait en deux parties, l'une purement administrative, et l'autre médicale, cette dernière étant conduite sous la direction d'un personnel de santé. Les deux parties de la procédure de recrutement étaient d'ailleurs physiquement distinctes, la partie médicale se déroulant à huis clos, selon des recommandations expresses que l'on trouve dès la fin des années 1820. Quant aux mentions portées ultérieurement sur le registre, au cours de la durée de l'engagement de la personne, notamment les conclusions des conseils de réforme, certaines d'entre elles relèvent sans doute possible du secret médical.

Pour toutes ces raisons, le Service interministériel des Archives de France (SIAF) s'est prononcé pour le maintien du délai prévu au 2^e de l'article L. 213-2 du Code du patrimoine, rendant de fait certains registres matricules du recensement militaire concernant les combattants des dernières années de la Première Guerre mondiale incommunicables pour l'instant (classes 1912 à 1921).

Toutefois, l'article L. 213-3 du Code du patrimoine prévoyant la possibilité pour l'administration des archives de décider, après accord de l'autorité dont émanent les documents, l'ouverture anticipée de fonds ou parties de fonds d'archives publiques, le SIAF a lancé une procédure de dérogation générale portant sur ces registres afin qu'il soit permis de les utiliser dans les commémorations de la Première guerre mondiale. L'autorité productrice des registres, à savoir le ministère de la Défense a évidemment donné son accord. Un décret du Premier ministre devrait ainsi ouvrir par anticipation ces registres matricules que la loi tient encore fermés.

Mais les obstacles juridiques ne s'arrêtent pas là. En effet, la loi française protège également les données personnelles mises en ligne sur Internet (Loi CNIL du 6 janvier 1978). En France, comme dans la plupart des pays d'Europe, une instance indépendante (la CNIL) autorise ou non la constitution de fichiers contenant des données personnelles et leur éventuelle mise en ligne. Or celle-ci a récemment encadré la pratique des services d'archives (délibération du 16 avril 2012), interdisant justement la mise en ligne de données personnelles avant 100 ans et leur indexation en ligne avant 120 ans (sans compter que les données d'ordre médical sont protégées plus longtemps encore). Mais là aussi la CNIL peut autoriser au cas par cas des mises en ligne anticipées en balançant les intérêts particuliers et les intérêts généraux. Il semble bien, d'après nos premiers pourparlers, que la mise en ligne des registres matricules de la Grande Guerre, eux-mêmes rendus -pour les plus récents- communicables par anticipation, s'avérera juridiquement possible.

- *défi technique* : sans entrer dans le détail on peut noter que 8 millions de feuilles matriculaires réparties dans des registres d'épaisseur différente, eux-mêmes conservés dans près de 101 départements français lesquels sont autonomes les uns par rapport aux autres, forment un défi d'harmonisation. On peut noter qu'une petite moitié des départements français a commencé à numériser leurs registres matricules. Mais (notamment pour les raisons juridiques exposés ci-dessus) seulement une petite partie a couvert la Grande Guerre, et d'ailleurs le plus souvent partiellement. La plupart du temps seules les tables ont été numérisées pour cette période. Les numérisations déjà faites ne sont évidemment pas homogènes entre elles. Le SIAF élabore donc un cahier des charges national pour aider à cette harmonisable souhaitable et même nécessaire si on veut créer *in fine* une base de donnée unique. Il étudie également l'indexation qu'il convient de faire sur les fichiers, tâche délicate quand on sait que chaque champ d'indexation créé augmente considérablement le coût de la numérisation (de 20 ou 30 centimes), et multiplié par 8 millions, on atteint vite des sommes

colossales. Car il y a bien des défis financiers aussi, sur lesquels il n'est pas possible de s'étendre ici, mais on voit bien que la capacité du Ministère de la Culture, ou du GIP 14-18, à injecter des sommes importantes dans le processus de numérisation rendra évidemment plus facile d'inciter les départements français à emprunter les chemins balisés par l'Etat.

Enfin notons, pour compléter le tableau, que les registres matricules, sous une première apparence d'homogénéité entre eux sont en fait très différemment tenus d'une page à l'autre en raison des nombreuses retombes et pièces annexes ajoutées et collées sur les feuillets, les marges souvent utilisées pour compléter des sections trop étroites où les écritures sont parfois difficilement lisibles. Les défis techniques (et financiers) se trouvent donc à tous les niveaux du processus ; il n'est pas exclu d'ailleurs qu'une partie de la numérisation et de l'indexation ait recours à des innovations technologiques comme la reconnaissance automatique des caractères, ou peut-être, si la CNIL l'imposait, le « floutage » de certaines parties du feuillet matriculaire.

IV- Un guide de recherche dans les sources archivistiques

Plusieurs départements français (Les Vosges, Le Pas-de-Calais, Le Nord⁵, etc...) ont déjà réalisé, ces dernières années, des guides de sources sur la Première Guerre mondiale. D'autres (Le Cantal, par exemple) vont le faire cette année. Ces guides sont sous forme papier le plus souvent, parfois sous forme électronique. Le Service historique de la Défense (SHD), a réalisé également un tel guide pour les archives militaires conservées au château de Vincennes⁶ et dans les ports de la Marine.

Au niveau national, la compilation de 101 guides de sources départementaux additionnés à des guides de sources nationales présenterait peu d'intérêt dans un premier temps à cause de très nombreuses redites, et surtout de la grande difficulté qu'il y aurait à réaliser cette tâche immense, surtout quand on sait que les départements sont autonomes et s'administrent librement, également pour leurs guides archivistiques. Notons que la guerre 14-18 fut une guerre totale, qui a embrassé ou embrasé tous les secteurs de la vie, publique comme privée, et c'est l'ensemble des sources archivistiques de cette période qui est concerné par ces guides.

Aussi il nous est apparu plus pertinent et plus réaliste de faire un guide de recherche qui procède par thèmes et propose d'ouvrir des pistes dans les fonds selon les thématiques envisagées. C'est à tout le moins dans cette direction que le conseil scientifique, rassemblant universitaires et archivistes nationaux et départementaux, réunit une première fois en juillet dernier, s'est engagé. Ce guide de recherche n'est pas exclusif, au contraire, de la possibilité qui sera offerte aux services d'archives français de mettre sur un portail national leurs guides de sources départementaux et nationaux. Des préconisations de format informatique devraient d'ailleurs être formulées à l'automne pour les départements qui souhaiteraient s'engager dans

⁵ Archives départementales du Nord, *Guide des sources de la Guerre 1914-1918*, Presses Universitaires du Septentrion, 2009, 606 p.

⁶ *Guide des sources conservées par le Services historique de la Défense relatives à la Première Guerre mondiale*, sous la direction d'Agnès Chablat-Beylot et Amable Sablon du Corail, Vincennes, 2008, (à paraître).

de tels guides de sources, de manière à rendre ces travaux locaux plus facilement agréables au niveau national.

Les thèmes, dont la liste n'est pas encore arrêtée, traiteraient de l'avant-guerre et de l'après-guerre (reconstruction comprise), des relations extérieures et de la vie sociale, économique et familiale à l'intérieur des territoires, des opérations militaires et des événements communaux, des morts pour la France et des fusillés pour l'exemple, des prisonniers, des blessés et des réfugiés, des déplacés ; et aussi des commémorations qui suivront la fin de la guerre. C'est donc un guide très large qui est envisagé. D'où la nécessité plus grande de faire dans la synthèse, sans gommer pour autant les particularités, les fonds détruits, les fonds privés, les typologies inattendues, les documents conservés dans des collections de musées ou des bibliothèques.

Sans préjuger de ce que le conseil scientifique souhaitera faire, il est probable que la méthode consistera à établir les ébauches des fiches de recherches thématiques et de les proposer à la correction et aux compléments des services d'archives, du moins pour ce qui est de fonds produits de manière organique. Pour les fonds privés et les typologiques atypiques, seules des enquêtes de terrain pourront les faire remonter et inclure aux fiches thématiques.

Le guide de recherche pourrait figurer en ligne dans une version non aboutie et amendable dès 2014, et connaître une version papier dans les années suivantes (2016 ou 2018), édition papier qui servirait de borne historiographique du centenaire.

V- Des pierres d'attentes pour une recherche internationale

Le conflit de la Première Guerre mondiale, même s'il eut pour principal théâtre le territoire Nord-Est de la France jusqu'à la frontière belge, fut un conflit réellement mondial avec des foyers en Méditerranée, en Europe orientale et en Asie, mais surtout il impliqua un nombre de nations sans précédent : combien de peuples sont-ils venus verser leur sang sur le territoire français ?

Pour ces raisons, on sent bien qu'une commémoration de ce conflit mondial ne peut être faite seulement dans un contexte franco-français, même si cet échelon national est celui de la première appréhension et de la première compréhension des enjeux, ne serait-ce que par la nécessité archivistique de contextualiser les documents et de les rattacher toujours à l'histoire de leurs producteurs ; cela est vrai d'ailleurs pour chacun des pays concernés.

Il faut souhaiter une con-fédération des initiatives archivistiques dans les années qui viennent autour de la mémoire de la Grande Guerre. Le Guide de recherche dans les sources archivistiques et surtout sa partie proprement « guide de sources » devraient être accessibles sur le Portail européen des archives (www.archivesportaleurope.eu). Les autres pays européens participant à ce portail pourraient y mettre des équivalents. Il en est de même du moteur de recherche qui devrait permettre de chercher dans la base nationale des registres matricules et que l'on pourrait espérer rendre accessible depuis ce portail européen. On note

plus largement encore qu'il est possible d'établir des liens archivistiques virtuels par-delà les océans : le département de la Somme en Picardie, partage avec l'Australie (l'Australian War Memorial : www.awm.gov.au) des données archivistiques, précisément sur cette Première Guerre mondiale, sur son portail Internet d'accès aux documents numérisés (<http://archives.somme.fr/>).

Au-delà de la recherche, comme on le voit pour cet exemple picard, ce sont les lieux de conflits (ou parfois de rencontre) des populations et des armées impliquées par la guerre qui sont un creuset aujourd'hui pour mettre en commun nos mémoires et les faire discuter ensemble dans la paix.